

JAPON

Depuis soixante ans, justice n'est pas faite. Amnesty International exprime sa solidarité avec les « femmes de réconfort » et leurs défenseurs à l'occasion de la « manifestation du mercredi » du 10 août 2005.

Index AI : ASA 22/011/2005

ÉFAI

Mercredi 10 août 2005

LETTRE OUVERTE

Le 10 août 2005, à l'occasion de la « manifestation du mercredi » qui a lieu seulement quelques jours avant le 60^{ème} anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, Amnesty International exprime sa solidarité avec les femmes qui ont servi d'esclaves sexuelles au service des militaires japonais et de leurs alliés et qui depuis des années réclament justice.

En dépit des « manifestations du mercredi » qui ont lieu devant l'ambassade du Japon en Corée et l'existence d'autres formes de revendication, les « femmes de réconfort » survivantes attendent toujours que justice leur soit rendue.

Amnesty International travaille à montrer que partout dans le monde les victimes de violences sexuelles se voient le plus souvent refuser justice : l'impunité prédomine pour ces infractions, les auteurs ne sont généralement pas sanctionnés et les survivants et survivantes n'obtiennent pas réparation.

Des dizaines de milliers de femmes ont été enlevées et ensuite trompées pour devenir « femmes de réconfort » dans des « centres de délassement » sous contrôle militaire dans plusieurs pays occupés par le Japon durant la Deuxième Guerre mondiale. À plusieurs reprises, des femmes et des jeunes filles ont été violées et transformées en esclaves sexuelles. Amnesty International estime que les crimes commis contre ces femmes sont des crimes contre l'humanité.

Les « femmes de réconfort » qui vivent encore aujourd'hui n'ont cessé de dire leur souffrance et leur courage est remarquable. Leur voix, ainsi que celle des défenseurs des droits humains des femmes, a engendré et inspiré un mouvement mondial qui demande que justice soit faite pour les victimes de violences sexuelles.

À ce jour, le gouvernement japonais refuse toujours de reconnaître sa responsabilité pour les crimes contre l'humanité commis contre les « femmes de réconfort ». Afin que soit reconnue leur dignité humaine, celles qui vivent encore aujourd'hui demandent une réparation officielle et des excuses de la part du gouvernement japonais.

Amnesty International exhorte le gouvernement japonais à veiller à ce que les survivantes obtiennent réparation, ce qui inclut une indemnisation, une réadaptation, une réhabilitation et l'assurance donnée de non-répétition. L'organisation demande au gouvernement japonais de :

- **reconnaître son entière responsabilité** pour le système des « femmes de réconfort » ;

- **demander à la Diète** (Parlement japonais) de présenter des excuses sous une forme acceptable aux yeux de la majorité des « femmes de réconfort » et de leur famille ;

- **donner directement une indemnisation adéquate** aux « femmes de réconfort » ou à leur famille. Cette indemnisation doit prendre en compte les violations des droits humains commises à leur encontre, ce qui inclut la longueur de la période durant laquelle le gouvernement japonais n'a pas reconnu leur droit à réparation et des dommages tels que des existences gâchées ou la difficulté de bâtir une vie normale ;

- **donner une assurance de non-répétition** en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et en soutenant les efforts en vue de l'élaboration d'un traité international sur le commerce des armes visant à mettre fin à la prolifération d'armes utilisées pour commettre des atteintes aux droits humains telles que la violence contre les femmes ;

- inclure dans les livres scolaires japonais sur la Deuxième Guerre mondiale une information exacte sur le système d'esclavage sexuel.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>